



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 11 décembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 19

Représentés : 6

Absents : 10

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Patrick BOURGEOIS, Mme Odile BROQUET, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, M. Gilbert GROS, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, Mme Muriel LUGA GIRAUD, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Jean-Claude MOURREGOT, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO (pouvoir à M. ECKERT, conseiller suppléant), M. Alain CAMPION, M. Robert DESPLACE (pouvoir à M. GROS), Mme Lysiane GUIRAL (pouvoir à Mme LUGA GIRAUD), M. Raphaël LAMURE, Mme Sandrine MERAND, M. Marc TATON (pouvoir à M. BOURGEOIS), Mme Marie-Monique THIVOLLE (pouvoir à M. COTTEY, conseiller suppléant), Mme Marielle THOMAS (pouvoir à Mme FAUVETTE), M. Serge VARVIER,
Secrétaire de séance : M. Romain COTTEY, conseiller suppléant

N°2019/12/17/01- REVISION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

APPROUVE la modification de l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la Communauté de Communes,

AUTORISE le Président à déposer cette demande de révision d'Ad'ap existant puis à prendre toute décision, à signer tout acte ou documents relatifs à la mise en accessibilité du patrimoine de la Communauté de Communes.

N°2019/12/17/02-MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES GITES DE LA CALONNE

APPROUVE le règlement intérieur des Gîtes de la Calonne,

APPROUVE l'annexe 1 du Règlement intérieur listant et tarifant le remplacement des mobiliers,

PRECISE que ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020

N°2019/12/17/03 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

APPROUVE la modification du règlement intérieur du service de portage de repas à domicile,

PRECISE que cette modification de règlement entre en application à compter du 2 janvier 2020.

N°2019/12/17/04 - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION GENERALE DE SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT AVEC L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE L'AIN

APPROUVE la signature d'une convention générale de sensibilisation aux gestes qui sauvent avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain,

N°2019/12/17/05- REGLEMENT DE FORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

APPROUVE le règlement de formation tel que présenté,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous les actes à intervenir en application de ce règlement de formation.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets des exercices à venir.

N°2019/12/17/06- TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

ACCEPTE les propositions de :

- Suppression d'un emploi d'Agent d'accueil et de promotion touristique à temps complet ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- Suppression de l'emploi d'Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique à temps non complet 17 heures 30 minutes ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs territoriaux
- Création de l'emploi d'Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique à temps non complet 28 heures ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs territoriaux
- Modification de l'intitulé des emplois de :
 - « Agent d'accueil et de promotion touristique » qui devient « Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique »
 - « Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique » qui devient « Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement »

FIXE le tableau des emplois permanents, tels qu'indiqué ci-dessous, à effet au 1^{er} janvier 2020.

ET AUTORISE Monsieur Le Président à procéder aux formalités administratives.

Tableaux des emplois permanents au 1^{er} janvier 2020

Tableau des emplois permanents à temps complet			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2 ou C1
Agent de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Secrétaire de direction et Chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétariat et comptabilité	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétaire Enfance Jeunesse / Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Agent d'accueil et gestionnaire RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétaire comptable et RH	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et secrétaire du pôle technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Attachés territoriaux	B2 ou A4

Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	2	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Filière animation			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux	C1
Filière Technique			
Responsable des services techniques	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques, Agents de maîtrise Ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Voirie/Bâtiments	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Adjoints Techniques	B2 ou C1
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C1
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C2 et C2 logé
Filière sociale et médico-sociale			
Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A3
Animateur/Animatrice du RAM VisioRelais - Responsable de la Microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A4 (25 h) A3 (10 h)
Assistant(e) d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Moniteurs éducateurs territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	8	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

Tableau des emplois permanents à temps non complet			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux 32h/semaine	B2
Secrétaire du service Petite Enfance	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique et d'hébergement	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	B3 ou C1
Filière Animation			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	4 ou 5	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux 25 h/semaine	C2
Filière Technique			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 7h/semaine	C2
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 10h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 18h/semaine	C2

Filière sociale et médico-sociale			
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Animateur/Animatrice du RAM SaôneRelais	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants 21h30/semaine	A4
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2

N°2019/12/17/07 – ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU 01/01/2020

FIXE les nouveaux cycles de travail selon les dispositions présentées à compter du 1^{er} janvier 2020.

CHARGE le Président d'appliquer ces dispositions.

N° 2019/12/17/08 - MANDAT AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES RISQUES STATUTAIRES

DECIDE d'étudier l'opportunité de conclure un contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires.

DECIDE pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :

- qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
- qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
- qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion audit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

N°2019/12/17/09 – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES MUTUALISES DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET DES INSTALLATIONS (3 LOTS) –PRESTATION DE SERVICES (COORDONNATEUR : COMMUNAUTE DE COMMUNES)

AUTORISE le Président à signer les marchés de maintenance préventive et entretien des équipements et installations (ainsi que les bons de commande se rapportant à la CCVSCentre), d'un montant estimatif annuel total de 36 573,90 € HT (soit 43 888,68 € TTC), avec les entreprises et pour les montants ci-après précisés :

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ESTIMATIF ANNUEL DE L'OFFRE
01	Maintenance des Installations thermiques et d'Eau chaude sanitaire	CHAM Agence de Macon 95 rue Bourgogne 71680 CRECHES-SUR-SAONE	Montant global : 15 787,70 € HT Sous-total CCVSCentre : 8 174,70 € HT Sous-total Chaleins : 1 206 € HT Sous-total Francheleins : 1 229 € HT Sous-total Genouilleux : 853 € HT Sous-total Montceaux : 928 € HT Sous-total Montmerle/S. : 3 397 € HT
02	Entretien des VMC et des Hottes	DOMBES HOTTES NETTOYAGE ZI de la Sure 170 rue de l'Artisanat 01390 ST-ANDRE-DE-CORCY	Montant global : 15 186,00 € HT Sous-total CCVSCentre : 5 338 € HT Sous-total Chaleins : 1 426 € HT Sous-total Francheleins : 1 228 € HT Sous-total Genouilleux : 462 € HT Sous-total Guéreins : 914 € HT Sous-total Lurcy : 282 € HT Sous-total Messimy/S. : 2 468 € HT Sous-total Mogneneins : 66 € Sous-total Montceaux : 910 € HT Sous-total Montmerle/S. : 1 684 € HT Sous-total Thoisse : 408 € HT
03	Maintenance des Extincteurs, Trappes de désenfumage et RIA	APS sarl 1, rue Marcel Vernay 69800 ST-PRIEST	Montant global : 5 600,20 € HT Sous-total CCVSCentre : 888 € HT Sous-total Chaleins : 322,10 € HT

LOT	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ESTIMATIF ANNUEL DE L'OFFRE
			Sous-total Francheleins : 305,60 € HT Sous-total Garnerans : 143,20 € HT Sous-total Genouilleux : 313,80 € HT Sous-total Guéreins : 582 € HT Sous-total Lurcy : 43,50 € HT Sous-total Mogneneins : 90 € HT Sous-total Montceaux : 236,20 € HT Sous-total Montmerle/S. : 1 192,10 € HT Sous-total Peyzieux/S : 130,30 € HT Sous-total St Etienne/C. : 242,10 € HT Sous-total Thoisse : 1 111,30 € HT

Le montant total de l'ensemble des lots (sur la durée maximale du marché) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 213 999 € HT.

PRECISE que l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'1 an (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020), pouvant être renouvelée 3 fois par période successive d'1 an et par décision expresse intervenant avant le 30 septembre (durée maximale de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023).

Le montant estimatif total des marchés sur la durée maximale de 4 ans est estimé à 146 295,60 € HT (soit 175 554,72 € TTC).

N°2019/12/17/10 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Assainissement Collectif 2019 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/61528 – 921 – Entretien et réparations c/617 – 921 – Etudes et recherches c/6542 – 921 – Créances éteintes	- 12 300 € + 11 900 € + 400 €
	Sous-total	0 €
Recettes	Néant	
	Sous-total	Néant

Section d'Investissement

Dépenses	c/2315 – op.3R28 – 921 – Installations, matériels et outillages techniques c/020 – 921 – Dépenses imprévues	+ 50 000 € + 40 533 €
	Sous-total	+ 90 533 €
Recettes	c/13111 – op. 38 – 921 – Subventions d'investissement autres	+ 90 533 €
	Sous-total	+ 90 533 €

N°2019/12/17/11 – BUDGET OFFICE DE TOURISME - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Office de Tourisme 2019 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/6215 – 0 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement c/023 – 0 – Virement vers la section d'investissement	- 14 000 € + 58 766 €
	Sous-total	+ 44 766 €
Recettes	c/7552 – 0 – Prise en charge du déficit du budget annexe par le budget principal	+ 44 766 €
	Sous-total	+ 44 766 €

Section d'Investissement

Dépenses	c/2313 -0 - Constructions	+ 81 500 €
	Sous-total	+ 81 500 €

Recettes	c/1341 – 0 – Dotation d'équipement des territoires ruraux affectée à l'équipement non amortissable	+ 22 734 €
	c/021 – 0 – Virement de la section de fonctionnement	+ 58 766 €
	Sous-total	+ 81 500 €

N°2019/12/17/12 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°4

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 du Budget Principal 2019 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/6226 – 8 - Honoraires	+ 7 100 €
	c/657363 – 0 – Subventions de fonctionnement versées aux établissements et services rattachés	+ 44 766 €
	c/022 – 0 – Dépenses imprévues	- 51 866 €
	Sous-total	0 €
Recettes	Néant	
	Sous-total	Néant

Section d'Investissement

Dépenses	c/2158 – op.53 colonnes de tri sélectif – 8 – installations diverses	+ 5 000 €
	c/020 – 0 – Dépenses imprévues	- 5 000 €
	Sous-total	0 €
Recettes	Néant	
	Sous-total	Néant

N°2019/12/17/13 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET OFFICE DE TOURISME

DECIDE d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 282 972 € versée par le budget principal au budget annexe Office de Tourisme.

PRECISE que les crédits sont inscrits aux budgets 2019.

N°2019/12/17/14 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX DE « CREATION DE L'OFFICE DE TOURISME A GUEREINS

AUTORISE le Président à signer les marchés de travaux d'un montant total de 112 251, 99 € H.T (soit 134 702, 39 € T.T.C) pour la tranche ferme avec les entreprises et pour les montants ci-après précisés :

N°du lot	DESIGNATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT OFFRE DE BASE H.T
01	TERRASSEMENT -VRD	ROMAIN PERRIER TP	17 520, 81 €
02	GROS OEUVRE	R.A.E	21 675, 61 €
03	CHARPENTE ET MURS A OSSATURE BOIS	JEAN-PAUL CHOPIN SAS	17 900, 00 €
04	ETANCHEITE	DAZY SARL	14 500, 00 €
05	FACADE	Lot infructueux (aucune offre reçue)	
06	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM SERRURERIE	METALLERIE TETE	15 568, 96 €
07	PLATRERIE – PEINTURE – MENUISERIES INTERIEURES	CHAMBARD MARC SARL	9 544, 42 €
08	CARRELAGE – FAÏENCE	Lot infructueux (1 offre reçue non conforme Visite du site obligatoire non effectuée par l'entreprise)	
09	CHAUFFAGE VENTILATION – PLOMBERIE SANITAIRE	GUERIN	15 542, 19 €

10	ELECTRICITE	Lot infructueux (1 offre reçue jugée inacceptable)
----	-------------	--

AUTORISE le Président à affermir ou ne pas affermir ultérieurement les tranches optionnelles lors de l'exécution des travaux pour un montant maximum de 7 838,62 € H.T (soit 9 406,34 € T.T.C) avec les entreprises et pour les montants ci-après précisés :

N° du lot	ATTRIBUTAIRE	Montant OPTION H.T
Tranche optionnelle 1 : Modification SAS et WC		
Lot n°07 : PLATRERIE - PEINTURE MENUISERIES INTERIEURES	CHAMBARD MARC SARL	1 158, 27 €
Lot n°08 : CARRELAGE - FAÏENCE	Lot infructueux (1 offre reçue non conforme Visite du site obligatoire non effectuée par l'entreprise)	
Tranche optionnelle 2 : Casquette métallique et vitrage solaire		
Lot n°06 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	METALLERIE TETE	3 993, 02 €
Tranche optionnelle 3 : Plantations grimpantes		
Lot n°01 : TERRASSEMENT - V.R.D.	ROMAIN PERRIER TP	875, 00 €
Tranche optionnelle 4 : Kitchenette dans SAS		
Lot n°02 : GROS-OEUVRE	R.A.E	1 323, 18 €
Lot n°08 : CARRELAGE - FAÏENCE	Lot infructueux (1 offre reçue non conforme Visite du site obligatoire non effectuée par l'entreprise)	
Lot n°09 : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	GUERIN	489, 15 €

DECLARE les lots 5, 8 et 10 infructueux,

AUTORISE le Président, pour les lots déclarés infructueux à effectuer des demandes de devis sans publicité ni mise en concurrence préalables et à signer les offres mieux-disantes,

PRECISE que le marché prend effet à compter de sa notification. La durée globale des travaux et prestations ne devrait pas dépasser 5 mois environ (hors intempérie et hors événement imprévisible).

N°2019/12/17/15 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE REALISATION D'UN BASSIN DE STOCKAGE-RESTITUTION A MONTMERLE-SUR-SAONE

AUTORISE le Président à signer le marché de travaux, avec le groupement et pour le montant ci-après précisés :

ATTRIBUTAIRES		MONTANT HT
Mandataire du groupement :		1 350 000 € HT (offre variante "après négo")
BRUNEL Entreprise	BP 75 Savigneux 31 Rue du Champ de Mars 42602 MONTBRISON CEDEX	
Co-traitants :		
BP2E	BP 75 Savigneux 31 Rue du Champ de Mars 42602 MONTBRISON CEDEX	
ALBERTAZZI	118 Route Charpenay 69210 LENTILLY	
KELLER	Parc d'Activités du Chêne Activillage 8 Allée des Ginkgos 69673 BRON CEDEX	

Les prix unitaires détaillés sont précisés dans le BPU (Bordereau des Prix Unitaires) et repris dans le DQE (Détail Quantitatif Estimatif). Les travaux seront rémunérés par application des prix unitaires aux quantités de travaux réellement exécutées.

PRECISE que le marché prend effet à compter de sa notification et prendra fin à l'issue de la période d'observation prévue après la réception des travaux.

La durée globale des travaux et prestations ne devrait pas dépasser 15 mois environ (hors intempérie et hors événement imprévisible).

N°2019/12/17/16 – TRAVAUX DE REALISATION D'UN BASSIN DE STOCKAGE-RESTITUTION A MONTMERLE-SUR-SAONE DANS LE CADRE DES PRIORITES 1 DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE 2016 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

VALIDE la totalité de l'opération selon le dossier Projet et le CCTP du dossier de consultation des entreprises portant sur la création d'un bassin de stockage-restitution de 300 m³ vers le PR13 (camping de Montmerle-sur-Saône), ainsi que la restructuration du PR13 et la modification des DO associés dans le cadre des travaux de priorité 1 du schéma directeur d'assainissement de 2016 de l'ex-Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières,

VALIDE le montant de l'opération s'élevant à 1 480 012,30 €HT, et les modalités financières de cette dernière,

APPROUVE le plan de financement de l'opération, défini comme suit :

Sources de financement	Dépenses éligibles	Montant éligible (HT)	Taux sollicité	Montant de la contribution attendue (HT)
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Ensemble des dépenses rattachées à l'opération (travaux, honoraires et frais divers)	1 480 012,30 €	30,00%	444 003,69 €
Conseil Départemental de l'Ain (subvention déjà attribuée)		424 800 €	20,00%	84 960 €
Sous-total subventions publiques				528 963,69 €
Fonds propre				951 048,70 €
Sous-total autofinancement				951 048,70 €
TOTAL H.T.				1 480 012,30 €

DECIDE de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

PRECISE qu'il a été mentionné dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

VALIDE l'engagement de la Communauté de Communes Val de Saône Centre à mener à terme cette opération portant sur la création d'un bassin de stockage-restitution de 300 m³ vers le PR13 (camping de Montmerle-sur-Saône), ainsi que la restructuration du PR13 et la modification des DO associés dans le cadre des travaux de priorité 1 du schéma directeur d'assainissement de 2016 de l'ex-Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières,

SOLLICITE les aides de l'Agence de l'Eau pour cette opération,

DEMANDE l'autorisation à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

N°2019/12/17/17 – ACQUISITION D'UN TERRAIN ISSU DE LA PARCELLE CADASTREE AH 315 SITUEE SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE : TARIF ET MISE EN VENTE D'ARBRES

AUTORISE la vente de 19 arbres comprenant 17 prunus et 2 douglas.

FIXE le prix de vente à l'unité à 150€HT pour les prunus et 250€HT pour les douglas.

PRÉCISE que la vente interviendra après achat du terrain issu de la parcelle cadastrée AH 315 et qu'une TVA de 20 % s'appliquera sur la vente des arbres.

N°2019/12/17/18 - DEMANDE DE DEGREVEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

DECIDE de consentir à M. et Mme NINNIN un dégrèvement sur l'assiette de la redevance d'assainissement en annulant la part communautaire sur le volume excédentaire qui n'a pas rejoint le réseau d'assainissement, soit 2 831 m³,

DEMANDE à SUEZ d'appliquer ce dégrèvement sur la part délégataire également,

PRECISE que cette décision sera notifiée au délégataire qui sera chargé d'appliquer ce dégrèvement.

N°2019/12/17/19 –TERRITORIALISATION DU SERVICE CONSEIL AUX HABITANTS « ESPACE INFO ENERGIE » (EIE) ET PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ÉNERGETIQUE DU LOGEMENT PRIVE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ANIMATION DU SERVICE AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN (ALEC01) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2020

APPROUVE la convention d'animation du service INFO ENERGIE et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) du logement privé avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC01), pour l'année 2020,

VALIDE la participation financière prévisionnelle de la communauté de communes à ALEC01 pour l'ensemble de la mission, d'un montant de 33 151 € pour l'année 2020.

DECIDE de nommer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique du logement privé « VAL DE SAONE RÉNOV'+ ».

DECIDE de mettre en place une participation financière des propriétaires de logement bénéficiaires de l'aide de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, qui interviendra au-delà du premier niveau de conseil gratuit, pour un montant de 150€,

AUTORISE l'ALEC01, en tant que gestionnaire de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, à encaisser les sommes correspondantes auprès de chaque propriétaire utilisateur du service pour le compte de la communauté de communes.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout autre document y afférant, à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision et à solliciter les aides financières possibles pour déployer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique du logement privé.

DIT que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2020 - article 6574 « subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé ».

PRECISE que les interlocuteurs privilégiés de l'ALEC01 seront le Vice-Président en charge de l'Environnement en tant qu' élu référent et la responsable du pôle développement de la communauté de communes en tant que technicien référent.

N°2019/12/17/20 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) POUR LE DEPLOIEMENT DU RESEAU DE FIBRE OPTIQUE A TRES HAUT DEBIT

APPROUVE la convention de partenariat entre le SIEA et la Communauté de Communes Val de Saône Centre relative au projet de déploiement de lignes fibres optiques jusqu'à l'abonné dans le cadre du plan de déploiement du réseau de fibre optique départemental porté par le SIEA,

APPROUVE le montant de la contribution de la Communauté de Communes Val de Saône Centre estimé 56 997 € annuel.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout autre document y afférant, et à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision.

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2019 - article 204 « subventions d'équipements versées ».

PRECISE que l'interlocuteur privilégié du SIEA sera la responsable du pôle développement de la communauté de communes en tant que technicien référent.

N°2019/12/17/21– RECONDUCTION DU DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER D'ENTREPRISE EN 2020

APPROUVE la reconduction de cette mesure d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise telle que décrite ci-avant dont les critères sont ceux qui régissaient la mesure départementale précédemment inscrite au Schéma Départemental de Développement Economique jusqu'au 31 décembre 2015.

DECIDE que ce dispositif d'aide s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2020 avec faculté de reconduction par décision expresse.

AUTORISE M. le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N°2019/12/17/22– DELEGATION DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER D'ENTREPRISE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU DEPARTEMENT DE L'AIN ET AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AIN POUR 2020

APPROUVE la délégation de compétence « aide à l'investissement immobilier des entreprises » au profit du Département de l'Ain, jusqu'au 31 décembre 2020, avec faculté de reconduction expresse.

DECIDE que la délégation sera confiée par convention, à conclure avec le Département de l'Ain.

PRECISE que le Conseil Départemental de l'Ain devra approuver par délibération concordante la délégation de cette compétence.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous documents y afférents.

N°2019/12/17/23 – MISSION DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) : CONVENTION DE TRANSFERT ET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET D'E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA)

APPROUVE les dispositions par lesquelles la Communauté de Communes Val de Saône Centre confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie issus d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, ainsi que tout autre document y afférent (attestations sur l'honneur...) et à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision.

S'ENGAGE à transmettre au SIEA les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...) et à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

N°2019/12/17/24 – DESIGNATION DE HUIT DELEGUES SUPPLEMENTAIRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

ELIT, à compter du 1^{er} janvier 2020, huit nouveaux délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SIE Bresse Dombes Saône :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Communes
M. LUX Jean-Michel	M. LONGEFAIT Jean-Hubert	Francheleins
M. PERRADIN Michel	M. DESPLACE Robert	Genouilleux
M. MICHEL Daniel	M. MARAILLAC Jacques	Guéreins
M. VANDAMME Jean-Pierre	Mme DENIS Bernadette	Lurcy
M. BRUNEL Philippe	M. GIMARET Jean-Marc	Messimy
M. GUILLOT Rémy	M. DAVIDIAN Philippe	Montceaux
M. LAMURE Raphaël	M. Bernard ALBAN	Montmerle
Mme THIVOLLE Marie-Monique	M. COTTEY Romain	Peyzieux

RAPPELLE que la Communauté de Communes comprend déjà les sept délégués suivants élus en date du 18 décembre 2018 :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Communes
Mme Catherine SALVETTI	M. Patrice ANSOUD	Chaleins
M. DE BROSES Hugues	M. VIOT Dominique	Garnerans
M. SANLOUP Franck	M. LITAUDON Bernard	Illiat
M. CHAMPION Jean-Pierre	M. SYNDRALEWIEZ Gérard	Mogneneins
M. TATON Marc	Mme MOREL Bernadette	Saint-Didier-sur Chalaronne
M. VARVIER Serge	M. FAVRE Denis	Saint-Etienne-sur-Chalaronne

N°2019/12/17/25 – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION AVEC VNF

APPROUVE la convention de superposition d'affectation avec Voies Navigables de France,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer ladite convention,

PRECISE que cette convention entrera en vigueur à la signature des 2 parties.

N°2019/12/17/26 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2019/46 – Convention de stage de formation avec l'Institut IFAP'TITUDE

Considérant le souhait d'accueil trois stagiaires au sein du Service Petite Enfance Microcrèche -

Vu la proposition de convention de l'institut IFAP'TITUDE – 10 rue de l'Ecossois – 69400 LIMAS

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil de trois stagiaires étudiantes auxiliaires de puériculture avec l'institut IFAP'TITUDE au sein du Pôle Petite Enfance Microcrèche.

Article 2 :

Les périodes de formation ne sont soumises à aucune gratification et se dérouleront :

- du 25/11 au 20/12/2019

- du 30/03 au 24/04/2020
- du 15/06 au 09/07/2020

N°2019/47 – Convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le collège de Bois Franc

Considérant le souhait d'accueil d'une élève de 3^{ème} en séquence d'observation en milieu professionnel, au sein du Pôle Petite Enfance VisioCrèche

Vu la proposition de convention du collège de Bois Franc – 525 route du Beaujolais – 69 830 Saint-Georges de Reneins

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec le collège de Bois Franc pour permettre l'accueil d'une stagiaire de 3^{ème} au sein de VisioCrèche.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du 13 au 17 janvier 2020 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2019/48 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER / Vente SARL SPECIFIQ'IMMO/ M. Gaëtan ROZIER

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par le Cabinet d'Urbanisme REYNARD à Lyon (69422), dans le cadre de la vente de locaux dans un bâtiment en copropriété comprenant un appartement de 99.30 m² et deux places de stationnement, implanté sur la parcelle cadastrée C n° 647, situé 5136, rue du Château à GUEREINS (01090).

Article 1^{er} :

Il est décidé de ne pas préempter le bien situé 5136, rue du Château à GUEREINS, un bâtiment composé de locaux en copropriété : appartement de 99.30 m² et deux places de stationnement, situés sur la parcelle C n° 647 de 8 826 m² dont la vente est envisagée au prix de 129 000 € par la SCI SPECIFIQ'IMMO au profit de M. Gaëtan ROZIER.

N°2019/49 – Convention de stage de formation avec la Maison Familiale La Palma

Considérant le souhait d'accueil d'une élève en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance au sein du Pôle Petite Enfance VisioCrèche,

Vu la proposition de convention de la Maison Familiale La Palma – 226 chemin de la Palma – 69 210 L'ARBRESLE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du 13 janvier au 7 février 2020 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2019/50 – INFOGERANCE ET MAINTENANCE DES SYSTEMES INFORMATIQUES- Accord-cadre de prestations de services

Considérant l'offre de base remise par LBI,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1^{er} :

Un marché (sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande), est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **LBI NT** - 174 Allée de Riottier - 69400 LIMAS, pour l'infogérance et la maintenance des systèmes informatiques de la CCVSCentre.

Article 2 :

Le montant total de l'ensemble des prestations commandées (sur la durée maximale de l'accord-cadre) est estimé inférieur au seuil de 25 000 € HT et ne pourra en aucun cas dépasser le **montant maximum de 24 999 € HT**.

Le marché est conclu pour une période initiale d'1 an environ, à compter de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 31 décembre 2020, sachant que le marché du prestataire sortant s'achève au 31/12/2019 et qu'un point de passation est prévu en décembre 2019.

Le marché pourra être reconduit 3 fois, par période successive de 1 an et par décision expresse intervenant chaque année avant le 30 septembre (durée maximale de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023), dans la limite du montant maximum de 24 999 € HT.

La rémunération est réalisée par application, aux prestations et au nombre d'interventions réellement exécutés, des prix unitaires indiqués ci-après :

Unité	SUIVI GLOBAL INFOGERANCE	MAINTENANCE PREVENTIVE ET EVOLUTIVE + INFOGERANCE SUR SITE			INFOGERANCE + SUPPORT TECHNIQUE ET ASSISTANCE AUX UTILISATEURS (tout secteur)		
	Prix forfaitaire mensuel	Secteur VISIOSPORT	Secteur PPE	Secteur "Pôle Tourisme" à Guérens	Assistance téléphonique (15 min. maxi)	Télemaintenance (de 15 min. à 1 h)	Intervention sur place (coût horaire)
Prix unitaire H.T.	310 €	250 €	250 €	250 €	20 €	40 €	90 € / heure

A titre indicatif, le montant annuel de simulation du DQE s'élève à 6 860 € HT (soit 8 232 € TTC).

N°2019/51 – Convention de stage de formation avec le CNED

Considérant le souhait d'accueil d'une élève en Bac professionnel ASSP au sein de la micro crèche Ma P'tite Maison,

Vu la proposition de convention du CNED – Site de Lyon – 100 rue Hénon – 69316 LYON CEDEX,

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer une convention de stage de formation pour l'accueil d'une stagiaire en Bac professionnel ASSP au sein de la micro crèche Ma P'tite Maison.

Article 2 :

La séquence d'observation se déroulera du 20 janvier au 7 février 2020 et n'est soumise à aucune gratification.

N°2019/52 – Convention d'honoraires d'avocat

Vu la demande de Madame Corinne DELORME à bénéficier de la protection fonctionnelle dans le cadre de la procédure de pourvoi en cassation devant la Cour de Cassation l'opposant à Monsieur Jean-Christian FORESTIER,
Considérant la proposition d'intervention du cabinet d'avocats aux conseils SCP GATINEAU-FATTACCINI – 18 avenue de Friedland – 75008 PARIS,
Considérant la proposition de prise en charge par la SMACL Assurances – 141 Avenue Salvador Allende CS 20000 – 79 031 NIORT CEDEX 09,

Article 1^{er}:

Il est décidé de signer une convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats aux conseils SCP GATINEAU-FATTACCINI pour assurer la prestation de conseil et défense de Madame Corinne DELORME dans le cadre de la requête susmentionnée.

Article 2:

Il est précisé que cette intervention sera réalisée :

- ✓ pour un montant de 2 000 € H.T soit 2 400 € T.T.C pour l'instruction du dossier.

Article 3:

Une prise en charge sera réalisée par la SMACL Assurances avec remboursement sur présentation de facture à la Communauté de Communes :

- ✓ pour un montant maximum de 2 500 € TTC au titre des honoraires.

Fait à Monceaux, le 17 décembre 2019

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

au :